



Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de
l'Artisanat et de l'Economie Sociale
Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat et de
l'Economie Sociale



Note de cadrage

La 3^{ème} conférence Africaine des coopératives Casablanca, du 23 au 26 mai 2017

Le développement durable, levier du changement et du progrès, est une préoccupation planétaire qui s'impose, de plus en plus, comme un axe stratégique majeur de toute action publique.

Les gouvernements à l'échelle planétaire ont conçu des stratégies nationales et inter continentales de développement durable pour éradiquer la pauvreté et garantir la prospérité dans le cadre d'un nouvel agenda de développement durable : Agenda 2030.

L'agenda 2030 s'articule autour de 17 objectifs de développement durable (ODD) à savoir ;

1. zéro pauvreté,
2. zéro faim,
3. la santé et le bien être,
4. l'éducation de qualité,
5. l'égalité du genre,
6. l'eau potable et l'assainissement,
7. l'énergie propre abordable,
8. le travail décent et la croissance économique,
9. l'innovation industrielle et les infrastructures,
10. la réduction des inégalités
11. des villes et des communautés durables,
12. la consommation et la production responsables,
13. l'action climatique,

14. la vie marine,
15. la vie Terrestre,
16. la paix, la justice, les institutions efficaces
17. et les partenariats pour atteindre ces objectifs.

Ce programme est conçu pour équilibrer les trois dimensions du développement durable qui sont économiques, sociales et environnementales et stimuler, au cours des 13 prochaines années, l'action dans des domaines, d'une importance cruciale pour l'humanité et la planète et qui sont au cœur du mouvement coopératif en Afrique.

C'est dans cette mouvance que l'Alliance Coopérative Internationale – Bureau Afrique - en partenariat avec le Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale / Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et l'Office du Développement de la Coopération organise la 3^{ème} conférence des coopératives africaines sous le thème « **Propulsion des coopératives en Afrique pour lutter contre la pauvreté** ». Ce thème est le résultat d'une série de discussions depuis 2014. En particulier celle de 2016 qui s'est concentrée sur le développement durable des coopératives en Afrique. L'idée étant de sensibiliser aux ODD et à la manière dont les coopératives devraient les intégrer et travailler avec d'autres parties prenantes pour les réaliser.

Compte tenu de cette reconnaissance, les coopératives ont l'occasion de démontrer leur valeur en tant que partenaire dans la réalisation du développement durable. L'année 2017 marque le début d'une analyse vigoureuse de chaque objectif, en commençant par le premier objectif, pour voir comment les entreprises coopératives s'intègrent à chaque objectif, s'inspirant ainsi du thème «Propulsion des coopératives en Afrique pour mettre fin à la pauvreté» .

Les coopératives propulsives en Afrique s'impliquent grâce à des actions d'empressement, afin qu'elles fonctionnent mieux ensemble et s'engager davantage dans le plaidoyer politique et dans les stratégies pour lutter contre la pauvreté en Afrique.

L'objectif de la conférence

L'objectif de cette conférence est de rassembler des représentants des gouvernements, des scientifiques, des organisations internationales et des dirigeants de coopératives pour :

- Mettre en valeur la contribution du mouvement coopératif africain,
- Préciser les opportunités non encore exploitées pour le développement du mouvement coopératif africain avec une véritable contribution au développement local.
- Délibérer sur la manière dont on peut aborder le premier objectif mondial en repositionnant les coopératives en Afrique pour aborder les problèmes de changement climatique et profiter des partenariats stratégiques existant.

L'évènement examinera également les progrès réalisés depuis la dernière conférence ministérielle des coopératives d'Afrique à Gaborone Botswana depuis 2015, qui a contribué à asseoir la stratégie de développement des coopératives de l'Afrique 2015-2020. Cette stratégie vise à élargir le tissu coopératif et à faciliter l'accès aux opportunités économiques pour plus de personnes dans les pays africains, tout en protégeant les personnes vulnérables. Pour que les coopératives deviennent, d'ici l'horizon 2020 le principal modèle pour la durabilité économique, sociale et environnementale, et soient reconnues comme tel..

Programme

23 mai : pré-conférence

24 mai : ouverture officielle

- Table ronde ministérielle
- Présentation du mouvement coopératif marocain et d'autres pays

25 mai :

- Présentation des rapports de progrès de la stratégie 2015-2020 de développement des coopératives, Afrique
- Visite sur terrains de quelques coopératives de la région de Casablanca

26 mai :

- Adoption de l'agenda/programme de la conférence.
- Présentation des recommandations
- Cérémonie de clôture
- Visite touristique.

Thématiques

La pauvreté en Afrique

Des progrès ont été enregistrés dans la réduction de la pauvreté au cours des dernières décennies. Le monde a atteint le premier objectif du Millénaire pour le développement de réduire le taux de pauvreté de 1990. Malgré les progrès réalisés, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté à l'échelle planétaire reste inacceptablement élevé avec 836 million de personnes. Une personne sur cinq habite dans des pays en développement et subsiste à moins de 1,25 \$ par jour, et plus malheureusement, la plupart de ces personnes proviennent d'Afrique subsaharienne. Le rapport de croissance mondiale prévoit que la réduction de la pauvreté peut ne pas être assez rapide pour atteindre l'objectif de mettre fin à la pauvreté extrême d'ici 2030, et beaucoup vivent toujours à la fine pointe avec un risque très réel de retourner dans l'extrême pauvreté.

Le programme de la fin de la pauvreté sous toutes ses formes, se base sur la réalisation des objectifs généraux suivants:

- Éradiquer l'extrême pauvreté pour toutes les personnes partout au monde en 2030.
- Réduire au moins de moitié la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous les âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales d'ici 2030.
- Mettre en place des systèmes et des mesures de protection sociale appropriés à l'échelle nationale et, d'ici 2030, assurer une couverture importante des pauvres et des personnes vulnérables.
- Veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient des droits égaux aux ressources économiques, ainsi que l'accès aux services de base, à la propriété et au contrôle de la terre et d'autres formes de propriété, d'héritage, de ressources naturelles, de nouvelles technologies appropriées et les services financiers, y compris la microfinance d'ici 2030.
- Renforcer la résilience des pauvres et ceux qui sont dans des situations vulnérables et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux événements extrêmes climatiques et autres chocs et catastrophes économiques, sociales et environnementales d'ici 2030.
- Assurer une mobilisation importante des ressources provenant de diverses sources, y compris par une coopération renforcée pour le développement, afin de fournir des moyens adéquats et prévisibles aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, pour mettre en œuvre des programmes et des politiques visant à mettre fin à la pauvreté dans toutes ses dimensions.
- Créer des cadres stratégiques solides aux niveaux national, régional et international, basés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et sensibles au genre, afin de soutenir l'investissement accéléré dans les actions d'éradication de la pauvreté.

Il faut donc rechercher l'environnement macroéconomique africain dans les débats actuels qui a une incidence majeure sur l'élimination de la pauvreté en tant que premier ODD dans la poursuite du développement pour un monde meilleur.

Les Accords de Partenariat Economique (EPAS)

Alors que l'accord de Post-Cotonou est le document général guidant la collaboration et les partenariats entre l'Union Européenne et les 78 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, les accords de partenariat économique sont négociés entre les pays de l'UE et les 78 pays ACP (+ Afrique du Sud) et les régions. Les accords commerciaux visent à créer un partenariat commercial partagé et un développement soutenu par le support de développement qui, grâce à une libéralisation graduelle et contrôlée du commerce des biens sur une période raisonnable, et un ensemble de règles sur des secteurs tels que les services et l'investissement, contribuent au développement, à la croissance et à la création d'emplois.

Le développement doit être soutenu par l'échange, sans augmentation du commerce, il ne peut y avoir de développement. L'intégration régionale doit conjuguer les petits marchés et intégrer les principes du libre-échange afin que la pauvreté puisse éventuellement être éradiquée. Les APE établissent un cadre juridique pour les relations économiques et commerciales et pour les aspects du développement. Ils intègrent des engagements contraignants liés à l'assistance technique et financière qui aidera les pays bénéficiaires à s'adapter à l'ouverture du commerce, favorisant l'intégration régionale, ce qui signifie que les pays peuvent tirer davantage profit des différents marchés à travers le monde.

Bien que les APE s'intéressent à l'environnement socioéconomique, le phénomène physique est menacé par le changement climatique, ce qui nécessite de mettre l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques dans l'agenda africain.

Adaptation et atténuation des changements climatiques

Le changement climatique est un risque majeur pour la réduction de la pauvreté et menace de défaire des décennies d'efforts de développement. Les effets néfastes des changements climatiques sont déjà évidents, les catastrophes naturelles sont plus fréquentes et plus dévastatrices, et les pays en développement sont plus vulnérables que ceux en Afrique. Le changement climatique est un phénomène mondial, ses effets négatifs sont plus sévèrement ressentis par les personnes pauvres et les pays pauvres en raison de leur forte dépendance à l'égard des ressources naturelles et de leur capacité limitée à faire face à la variabilité climatique.

La meilleure façon de faire face aux impacts du changement climatique sur les pauvres consiste à intégrer les réponses à l'adaptation et à l'atténuation dans la planification du développement, ce qui est inhérent à la réalisation des objectifs de développement durables.

Accroître la résilience des moyens de subsistance et des infrastructures en tant que composante clé d'une stratégie efficace de réduction de la pauvreté. De même, des stratégies efficaces d'adaptation et d'atténuation devraient s'appuyer sur les moyens de subsistance existants et tenir compte des connaissances actuelles et des stratégies d'adaptation des pauvres. Les mécanismes traditionnels de partage des risques, tels que la mutualisation des actifs et la parenté, pourraient être complétés par des approches de micro-assurance et des investissements d'infrastructure, à la fois pour l'utilisation privée et publique, en tenant compte des impacts potentiels du changement climatique.

Les impacts du changement climatique varient selon les régions géographiques, où les zones tropicales, subtropicales et les pays ayant le moins de ressources sont susceptibles de supporter le plus grand fardeau du changement climatique en termes de perte de vie et d'effet relatif sur les investissements et l'économie. Cela nécessite des efforts concertés de toutes les parties prenantes pour contrer ces effets.

Les relations ACP6EU Post Cotonou

Depuis 2000, l'accord de partenariat de Cotonou a été le cadre des relations de l'UE avec 78 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). La relation s'attache à l'éradication de la pauvreté, au développement durable et à l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. Il cherche à accroître la paix et la sécurité, et à consolider l'environnement politique démocratique.

L'Europe et les pays ACP partagent des principes qui devraient rester les bases de nos sociétés: la paix, la démocratie, la bonne gouvernance, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme.

En vue de créer un développement durable, nos objectifs communs devraient favoriser une croissance durable et des emplois décents pour tous, assurer le développement humain, lutter contre le changement climatique, transformer les migrations et la mobilité en opportunités et parler d'une seule voix sur la scène internationale. De plus, un nouveau partenariat renforcerait le dialogue politique et consoliderait nos accords commerciaux.

L'Afrique est un continent d'opportunités énormes, mais il est encore confronté à un certain nombre de situations et de défis de conflit; tel que, la pauvreté, le chômage et les inégalités. Les priorités proposées par la Commission Européenne se concentrent sur la réalisation de la paix et de la stabilité, la consolidation de la démocratie et la bonne gouvernance, la libération des opportunités économiques, la gestion des migrations et de la mobilité ainsi qu'atteindre les normes de développement humain entraînant une réduction de la pauvreté.

L'accord de partenariat post-Cotonou s'adresse principalement aux environnements socio-politiques des pays ACP-UE et les accords de partenariat économique se concentrent sur l'économie.

Les coopératives mettant fin à la pauvreté à la lumière des coopératives de consommation

Les entreprises coopératives mettent la justice sociale et l'équité au cœur du progrès économique. Elles encouragent les gens de réaliser collectivement leurs aspirations économiques, tout en renforçant leur capital social et humain et en développant leurs communautés. Avec leurs structures de propriété et leurs objectifs différents de ceux des entreprises appartenant à des investisseurs, les coopératives encouragent la diversification et l'innovation et permettent une répartition plus équitable du revenu.

Une personne sur six est membre ou client d'une coopérative et quelque 2,6 millions de coopératives emploient 12,6 millions de personnes dans le monde entier. Les actifs des coopératives valent environ 20 trillions de dollars et génèrent environ 3 billions de dollars de recettes annuelles⁶. Les coopératives en Afrique jouent un rôle important dans la réalisation de la stabilité sociale et de l'inclusion sociale.

Les coopératives de consommation sont des entreprises qui appartiennent aux personnes qui les utilisent. Elles offrent des services à leurs communautés qui ne sont pas facilement disponibles auprès des entreprises à but lucratif. Autrement, les coopératives renforcent le niveau de concurrence sur le marché en fournissant aux consommateurs une autre source de produits et de services.

Le système coopératif du consommateur contribue à réduire le coût des produits en éliminant le bénéfice de l'intermédiaire, ce qui signifie que le consommateur en profitera, puisqu'il y aura une réduction des coûts, ce qui permettra d'économiser. Les économies seront, en retour, utilisées pour couvrir d'autres coûts, améliorant ainsi les niveaux de vie, réduisant ainsi la pauvreté.

Les coopératives en Afrique n'ont pas vraiment adopté le concept de coopératives de consommation et doivent donc être éclairées sur les avantages qu'elles accumulent et ainsi être en mesure de former et / ou de renforcer celles qui existent déjà.